

~~~~~

.

**LXIX.**

*„Instruction de son Excellence”, portant à la marge cette notice: „Présenté à moy de la part de son Exc. par le Sieur de Vivien 9 Décembr. 1570.” Copie de Wesenbeke. Brit. Mus. Cotton Mss. Galba C. IV, (138) 147.*

1570, le 9<sup>e</sup> Décembre.

—

1. Premièrement me trouver auprès de Monseigneur le Conte Vanden Berghe, laissant mes chevaulx à Duytz et dire audit Seigneur Conte (suyvant les lettres qu'il a escript à son Ex<sup>c</sup>) que je m'en vays vers Wesenbeke et Hendrick Wessels pour entendre en quel estat sont les affaires de Deventer, Campen, Zwoll et arrester le jour, le temps pour quand lesdits entreprinses se debvront exécuter pour en advertir ledit conte.

<sup>1</sup> Notice de Wesenbeke.

2. Et cependant luy prier de la part de son Ex<sup>e</sup> vouloir tenir les affaires de Zutphen et pays circonvoisin en bonne préparation affin que le jour estant prins court ne soit par luy délayé, et pour autant que ledit Conte sçait qu'il est nécessaire de saisir des lieux circonvoisins de Zutphen comme Ulfft, Swanenburch, Schulenburch, Brevoirde, Groll, Deutichem, Doesburch, luy prie bien particulièrement comment entend faire ces entreprinses et s'il a espoir desdits places cy dessus dénommez et desquelles . . . . .<sup>1</sup>

3. Ayant entendu que le Duc D'Alve a proposé aux ostatz de Geldres choses fort contre leurs libertés et privilèges ce que trouveroit bon son Ex<sup>e</sup> que ledit Conte feroit bien de leurs irriter afin qu'ilz fussent tant mieulx volontaires à leur rendre ès mains de son Ex<sup>e</sup>.

4. Et aussi demander si ledit Sr Conte pourra livrer les trois mil hommes contenuz à sa commission et s'il a son lieutenant et capitaines prestz et aussy ayant prins Zutphen si ne pourroit lever ledit Conte audit pays deux ou troys centz chevaulx pour faire teste à ceulx que le Ducq D'Alve pourroit envoyer, attendant le secours de son Ex<sup>e</sup>.

5. Ayant déclaré ceque cy dessus audit Sr Conte, fera venir le Sr de Rummen à son logis le plus secrètement qu'il pourra, auquel diray que son Ex<sup>e</sup> a receu sa lettre et affin qu'il entende mieulx l'intention de son Ex<sup>e</sup> m'a commandé luy dire que la commission que luy a requiz vouloir accepter, est seulement en cas que si Dieu donne la grâce de venir au dessus de Deventer, Campen et Swoll vouloir accepter ladite charge et ze encheminer avecq ledit Conte, bien entendu que s'il pouvoit recouvrer quelque nombre de gens de pied ou de cheval au nombre de cent ou deux cent, tant pour mieulx outrer en seureté que on réputation dans la ville.

6. Et estant dedans son Ex<sup>e</sup> désireroit qu'il fisse lever de gens de pied en ladite ville ou à l'entour le nombre

<sup>1</sup> La fin manque.

de deux mille ou deux mille cinq cens soldatz pour la garde de ladite ville, attendant le secours de son Ex<sup>c</sup>.

7. Aussy demander audit Sr. de Rummen, qui sont ses coronnelz et capitaines du Pays-Bas dont il a escript à son Ex<sup>c</sup> de quoy se pourroit servir, si bon luy samble et samblablement lesdits gens de pied serviront tant à la ville de Deventer que aux villes circonvoisines remonstrant le peu de gens que le ducq d'Alve a pour pouvoir faire quelque force sur eux ayant cassé tous les estrangiers estant la sayson de l'hyver.

8. Item de dire à Wesenbeke que son Ex<sup>c</sup> m'envoye là pour entendre en quel estat sont les affaires de par-delà et quelle apparence il y a de Campen et Zwoll, si ne pavoit venir en exécution desdits villes, il y auroit à craindre que l'exécution de Deventer ne serviroit de rien, parquoy qu'ilz prennent bien regard que les entreprises desdits villes Campen et Zwoll se puissent effectuer quant et quant à ce qu'on aye meilleur moyen de le pouvoir assurément tenir et secourir Deventer.

9. Et comme il y a deux villes assez près de là, l'une s'appelle Hattem et Hasselt, regarder quel moyen luy pourroit avoir de s'en pouvoir saisir en cas que l'on obtienne les autres, ascavoir Campen, Zwoll et Deventer, pour oster à l'ennemy tout empeschement qu'il pourroit faire.

10. Item me dire quelle assurance ilz ont de Elburch et Harderwyck et de ne rien entreprendre que les autres cydessus nommées ne fussent exécutées, bien entendu que après l'exécution desdits nommés villes ilz regardent tous moyens de les effectuer et mander à son Ex<sup>c</sup> quelles gens y veillent commectre.

11. Item que luy on mande autresfoys de la ville de Arnhem, ascavoir quelle correspondance et moyen ilz ont, à cause que n'estant assuré d'Utrecht samble à son Ex<sup>c</sup> que ledit Arnhem serviroit beaucoup pour secourir Buren, Thyel et Bommel pourquoy qu'ilz regardent de préparer si bien les affaires qu'on puisse espérer de parvenir à ladite ville d'Arnhem.

12. Item qu'il me donnent à entendre quel moyen qu'ilz ont pour effectuer quelque chose alendroict de Buren, Thyel et Bommel et qui sont les gentilzhommes quy le veullent entreprendre, et quant ilz leur donneront commission, que ce soit avecq charge de pouvoir lever trois ou quatre cens hommes pour les mettre en la ville, dont ilz auront charge.

13. Item me dire semblablement quel moyen ilz ont à Gorchem et Louvensteyn.

14. Item qu'ilz donnent à entendre à son Ex<sup>e</sup>, en cas que Dieu donne la grâce que Campen, Zwoll, Deventer et Zutphen soyent entre nos mains, quel pied tiendront avecq les villes d'Yselsteyn, Woerden, Oudewater, Goude, Delft, Leyden, Rotterdam.

15. Item demander à l'escoutet de Breda en quel estat est l'affaire de Dordrecht, et qu'il advertisse tout incontinent à Snoey affin qu'il sache comment se gouverner.

16. Item dire à Wesembeke qu'il tienne bonne correspondance avecq Snoey, Basius, Reynier Cant, leur advertissant du jour quy sera prins pour effectuer les entreprinses de Deventer afinque selon cela ils se puissent régler.

17. Item comme n'y aura doubte que l'ennemy ne s'efforce de serrer les passaiges pour nous empescher tous les secours que nous pourrions donner aux villes prinses par quoy samble bon à son Ex<sup>e</sup> que fauldront regarder aprèz le chasteau du Geelmuyden, Omme, Hardenburch, Oldenseel, Enschedé, Otmarsum et regarder si quelque capitaine de ce quartier-là avecq cinq ou six cens hommes ne se pourroit saisir desdis places.

18. Samble à son Ex<sup>e</sup> que en partie se pourroit assembler audit lieu les gens de guerre et samblablement serviroit de tenir en bride Linghen, Couverden, qui nous pourroyent faire dommaige.

19. Item que ledit tienne bonne correspondance avecq le Conte Vanden Berch de luy advertir du jour que Hendrick Wessels vouldra faire l'entreprinse de Deventer.

20. Item de regarder le moyen qu'il auroit de troubler Mons.<sup>r</sup> de Moghen ou l'assiéger en quelque lieu que ce soit.

21. Item de faire venir le lieutenant de Role van Minen, Mathijs Lembeeck, Lazarius van Millen.

22. Item de dire à Wesenbeke qu'il faudra faire tant que trouver moyen que son Ex<sup>c</sup> puisse avoir quelques trente mille florins pour faire encheminer les deux mille reutres qui sont prestz et les gens de pied.

Soubssigné de la main de Monsr. le prince d'Oranges,  
ainsy

GUILLAUME DE NASSAU.